

Envoi par courriel

Québec, le 4 mai 2016

Monsieur Mathieu Bolullo
Gérant de projets – Lignes
Hydro-Québec
855, rue Sainte-Catherine Est, 18^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5

Objet : Projet de construction du poste Saint-Jean à 315-25 kV et d'une
liste d'alimentation à 315 kV à Dollard-Des Ormeaux
Questions complémentaires du 4 mai 2016 (DQ1, n^{os} 1 à 10)

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles les réponses sont attendues d'ici le 9 mai prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour la réalisation de ses travaux et de la deuxième partie de l'audience qui débutera le 17 mai prochain.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Original signé

Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j. (1)

**Questions complémentaires du 4 mai 2016
adressées à Hydro-Québec (DQ1, n^{os} 1 à 10)**

Question 1

Veillez présenter les divers scénarios envisageables pour la conception de la ligne à 315 kV en précisant notamment les hauteurs minimales, médianes et maximales des pylônes ainsi que leur nombre pour chacun de ces scénarios. En plus de la situation actuelle, veuillez présenter des simulations visuelles pour chaque scénario en veillant à ce qu'elles soient plus lisibles que celles présentées à l'onglet H du PR3.2. Veuillez identifier sur les images représentant la situation actuelle les lignes présentes dans l'emprise qui devront être relocalisées pour les besoins du projet.

Question 2

Est-il possible d'installer des lignes à 120 kV et à 315 kV sur une même série de pylônes ?

Question 3

Advenant la nécessité de soumettre une nouvelle proposition de projet à la Régie de l'énergie, quel serait le délai de traitement de cette nouvelle demande ?

Question 4

Veillez préciser si les coûts présentés dans le document DA27 pour les projets Viger/De Lorimier et Limoilou sont sur un horizon de 40 ou 80 ans. S'il s'agit d'un horizon de 40 ans, veuillez présenter les coûts paramétriques pour la seconde période de 40 ans pour chacun des projets.

Question 5

Veillez fournir les références bibliographiques des études consultées dans le cadre de votre revue de littérature citées dans le document DA29.

Question 6

Pour quelle raison la société Hydro-Québec a-t-elle opté pour la construction d'un bâtiment sobre de type industriel qu'elle prévoit dissimuler par de la végétation au lieu de concevoir un bâtiment dont l'aspect architectural s'intègre plus harmonieusement dans son environnement d'accueil ? Est-ce un bâtiment type utilisé dans l'aménagement d'autres postes ? (Réf : Figure 3, PR3.3, p. 13)

Question 7

Dans votre réponse déposée au dossier de la Commission sous la cote DA37, vous affirmez :

« ...les charges climatiques de verglas sont le résultat des mesures et études effectuées par Hydro-Québec pendant les dernières 35 années. Elles proviennent principalement des mesures au terrain prises à l'aide de différents appareils.

Nous comprenons de votre réponse que les critères de conception et de fiabilité de vos équipements sont notamment fondés sur des données climatiques passées.

La question qui était posée concernait plutôt la prise en compte de l'évolution du climat au cours des prochaines décennies. Ainsi, compte tenu que le climat québécois est susceptible d'évoluer de manière importante au cours des prochaines années en raison du changement climatique, dans quelle mesure vos critères de conception et de fiabilité des équipements tiennent-ils compte des scénarios de changement climatique, en vue de compléter les données tirées de l'expérience passée ?

Question 8

Vous avez mentionné pendant la séance du 20 avril en soirée : « Hydro-Québec œuvre dans un cadre réglementaire strict et spécifique lié au transport et à la distribution de l'électricité qui est sous la responsabilité de la Régie. On a l'obligation, Hydro-Québec, de présenter les projets qui sont adaptés, mais des projets qui sont au meilleur coût possible » (DT1, p. 93). Veuillez détailler le cadre réglementaire auquel vous faites référence, et identifier la source réglementaire de l'obligation pour Hydro-Québec de présenter « des projets qui sont au meilleur coût possible ».

Question 9

Nonobstant la communication par courriel à monsieur Vincent Chevalier d'octobre 2015 (DA16), portant sur la possibilité pour les citoyens de soumettre des commentaires à la Régie de l'énergie dans le cadre de l'analyse du projet de poste Saint-Jean, quels sont les autres moyens pris, notamment auprès de la Ville de Dollard-Des-Ormeaux et de ses citoyens, afin de faire connaître cette possibilité pour favoriser la participation du public aux travaux de la Régie ? Veuillez déposer toutes les communications effectuées à cette fin.

Question 10

Quelle était la hauteur des pylônes de la ligne à 315 kV présente dans le corridor d'Hydro-Québec entre 1975 et son démantèlement à la suite de la crise du verglas de 1998. Veuillez nous fournir des photos de cette ligne.